

Décret N° 94-428 du 1er Septembre 1994  
fixant les modalités de paramétrage du programme de conversion  
des dettes en titres de participation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la loi N° 21-94 du 10 Août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation, notamment en ses articles 12, 13, 15, 16, 18, 20 et 22 ;

Vu le décret N° 93-315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret N° 93-318 du 24 Juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres,

DECRETE :

**Article I :** Le présent décret fixe les modalités de paramétrage du programme de conversion des dettes en titres participatifs prévu à l'article 13 de la loi cadre sur la privatisation.

**Article II :** Le Comité de Privatisation étudie, au cas par cas et à leur requête, la possibilité pour les souscripteurs intéressés de s'acquitter de leur souscription par apurement de tout ou partie des créances certaines qu'ils détiendraient sur l'Etat.

Ce dispositif, toutefois, ne s'applique que dans les limites et les conditions suivantes :

1. - Appréciation à dire d'experts de la valeur des créances produites.
2. - Définition par le Comité de Privatisation selon l'entreprise privatisable concernée.
3. - Appréciation par le Comité de privatisation, en fonction des souscriptions demandées, de la part libérale par compensation de créances.

**Article III :** Le Ministre d'Etat, Président du Comité de Développement, et le Ministre du Plan et de l'Economie chargé de la Prospective, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Par le Président de la République :  
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Général Jacques Joachim  
YHOMBY-OPANGO

Le Ministre d'Etat, Président du Comité de Développement,

Claude Antoine da COSTA

Le Ministre des Finances et du Budget,

Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO

Fait à Brazzaville, le 1er Septembre 1994

Professeur Pascal LISSOUBA

Le Ministre du Plan et de l'Economie,  
Chargé de la Prospective,

Clément MOUAMBA